

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-085

Attribution de 8 aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<u>Séance du 24 septembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Georges BERTANA

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

La ville de Morières-lès-Avignon s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de préservation de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

À ce titre, le Conseil Municipal par délibération n° 2024-04-032 du 02 avril 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024, s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Les modalités sont les suivantes :

- 100 euros pour un vélo à assistance électrique neuf et conforme aux normes en vigueur.
- Maximum 2 véhicules par foyer.
- Aide réservée aux résidents majeurs de la commune.

- Engagement du bénéficiaire de la subvention à ne pas revendre le vélo avant une période de 1 année à compter de la date d'achat.

Le nombre de subventions attribuées étant limité pour l'exercice budgétaire 2024 à une enveloppe de 3000 euros.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Un justificatif de domicile récent.
- La photocopie d'une pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur.
- Le certificat d'homologation ou de conformité aux normes en vigueur du vélo à assistance électrique.
- La facture acquittée de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande en mairie.
- Une attestation sur l'honneur à la non-revente du véhicule pendant une durée de 1 année.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Huit dossiers de demande de subvention pour acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été déposés en mairie par :

- Madame BERNARD Marlène
- Madame PEREZ Michèle
- Madame SECOND Christiane
- Madame CHEVALIER épouse BÉZIN Cécile
- Monsieur BÉZIN Jérôme
- Monsieur GIACOMONI Daniel
- Monsieur SANSOUBE Yannick
- Monsieur LAUNAY Guillaume

Ces dossiers ont été instruits par les services municipaux et jugés complets.

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros aux personnes listées ci-dessus.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ATTRIBUE** une subvention de 100 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à :
 - Madame BERNARD Marlène
 - Madame PEREZ Michèle
 - Madame SECOND Christiane
 - Madame CHEVALIER épouse BÉZIN Cécile
 - Monsieur BÉZIN Jérôme
 - Monsieur GIACOMONI Daniel
 - Monsieur SANSOUBE Yannick
 - Monsieur LAUNAY Guillaume

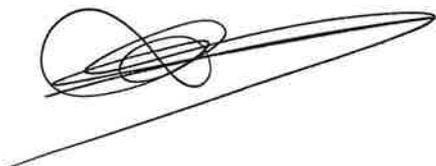
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 20421.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

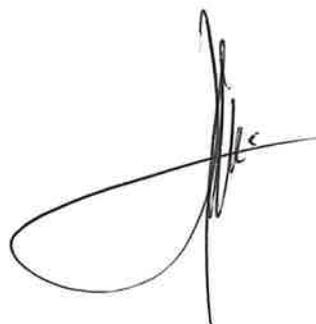
Le 26/09/2024
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024
Le Maire,


Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 084-218400810-20240924-2024_09_085-DE